

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

PORTANT MODIFICATION DU CORPS ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS AU
CONGRÈS ET AUX ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N°
2424)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT N ° 195

présenté par
Mme Sebaihi, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 4, substituer à la date :

« 1^{er} octobre 2024 »

la date :

« 1 octobre 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de repousser le délai d'adoption de la loi organisant les prochaines élections pour le renouvellement général du congrès et des assemblées de province. Nous devons renouer avec le temps du dialogue, des négociations, et du temps long. L'organisation de ces élections en 2025 plutôt qu'en 2024 permet de donner une véritable chance aux négociations en cours d'aboutir à un accord.